



COMMUNIQUE DE PRESSE
PRESS RELEASE

Contact: Cornelia Kutterer, Jim Murray, Caroline Hayat
Date: 10/11/2005
Référence: PR 024/2005

Les consommateurs ne sont pas des pirates !

«Le P2P, c'est comme voler un CD dans un magasin !», «Il faut protéger les artistes qui se font voler par les consommateurs sur Internet !».

Ce type de «vérité» nous est martelé à longueur de journée à la télévision, dans la rue ou dans les journaux.

C'est la raison pour laquelle nous organisons aujourd'hui une conférence de presse au Parlement européen sous les auspices de l'eurodéputée Zuzana Roithová, afin de lancer notre campagne à l'aide d'une «Déclaration des Droits des Consommateurs dans l'Environnement Numérique», visant à faire reconnaître, consacrer dans le droit communautaire et appliquer les droits suivants:

- le droit au choix, à la connaissance et à la diversité culturelle ;
- le droit au principe de la «neutralité technologique» et à la transposition des droits existants des consommateurs à l'environnement numérique ;
- le droit de bénéficier des innovations technologiques sans restrictions abusives ;
- le droit à l'interopérabilité du contenu et des appareils ;
- le droit à la protection de la vie privée ;
- le droit de ne pas être criminalisé.

«L'industrie s'obstine à «informer», ou dirions-nous plutôt «désinformer», les consommateurs sur ce qu'ils ne **peuvent pas faire** dans le monde numérique. A nous de dire maintenant aux consommateurs ce qu'ils **peuvent faire** avec leur matériel ou contenu numérique. Il est grand temps de veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés» a déclaré Jim Murray, le directeur du BEUC.

Afin d'illustrer les problèmes rencontrés par les consommateurs, nous divulguons également aujourd'hui les résultats de deux études paneuropéennes sur la diversité culturelle en ligne et sur l'interopérabilité entre sites de téléchargement musicaux et lecteurs. Les résultats de ces tests peuvent être retrouvés sur notre nouveau site www.consumersdigitalrights.org.

FIN